



Destinataires : responsables d'équipes loisirs

Meyzieu le 06/10/2020

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle saison de championnat loisir démarre avec 101 équipes engagées.

Au vu des incertitudes qui existent et qui risquent de nous poursuivre tout au long de la saison, la proposition suivante a été faite et acceptée par les représentants de clubs présents à la réunion de rentrée qui s'est déroulée le jeudi 24/09/2020 à Décines :

Les gymnases des clubs de la métropole de Lyon étant fermés pour une durée minimum de 15 jours depuis le 26/09, la première journée de championnat est repoussée à la semaine du 02/11 (après les vacances de la toussaint) au lieu de celle du 12/10.

Un calendrier plus aéré et avec plus de journées de report possibles que d'habitude a été établi.

Toutes les poules étant constituées de 7 à 8 équipes, la dernière journée de championnat a été programmée à la semaine du lundi 26/04/20.

La date limite pour jouer les rencontres sera déterminée par l'évolution des conditions sanitaires.

Ceci implique :

- 1) **Que les championnats loisirs se feront en matchs aller/retour.** Il n'y aura donc pas de phase de brassage comme habituellement proposé. Les équipes ont donc été directement réparties selon leur engagement dans les 4 niveaux suivants : Confirmé 1, Confirmé 2, Intermédiaire 1, Intermédiaire 2
- 2) **Il ne sera donc pas possible de rattraper des équipes en cours de championnat** comme il est proposé habituellement entre la phase de brassage et la phase de poules par niveaux.
- 3) **La phase 4X4/6X6 qui devait se dérouler d'avril à juin est donc annulée.** Toutefois, si après l'avant dernière journée de championnat prévue juste avant les vacances de Pâques, il s'avère que les périodes de fermeture de gymnases et que les reports COVID n'auront pas trop nuit au bon déroulement du championnat, n'engendrant que peu de reports, nous étudierons la possibilité de proposer un mini-championnat 4X4 à partir de mai où il sera proposé 4 à 5 matchs par équipe.

**La date des finales loisir sera donc déterminée en fonction de l'évolution du championnat**

Voici la répartition des équipes dans les différents niveaux :

**NIVEAU CONFIRME 1 :**

**23** équipes engagées, réparties en une poule de 7 équipes et 2 poules de 8 équipes.

**NIVEAU CONFIRME 2 :**

**29** équipes engagées, réparties en une poule de 8 équipes et 3 poules de 7 équipes.

**NIVEAU INTERMEDIAIRE 1 :**

**28** équipes engagées, réparties en 4 poules de 7 équipes.

**NIVEAU INTERMEDIAIRE 2 :**

**21** équipes engagées, réparties en 3 poules de 7 équipes.

## **CHALLENGE DU FAIR-PLAY**

Chaque responsable d'équipe devra remplir le formulaire du challenge du Fair-play (que vous trouverez en annexe) et le retourner au comité du Rhône de volley-ball à la fin du championnat.

Il devra attribuer une appréciation à chaque équipe qu'il a rencontrée sur 5 critères

Si le calendrier le permet, les équipes qui auront retourné leur formulaire et obtenu le plus grand nombre de points, seront réunies pour disputer un tournoi du fair-play.

Un classement par club sera également effectué : le club dont l'ensemble des équipes totalisera la meilleure moyenne, se verra récompenser par le label « fair-play volley loisir » et recevra une récompense d'un lot de ballons.

Pour prétendre au label, il faudra qu'au moins 2/3 des équipes du club participant au championnat loisir aient retourné leurs formulaires.

## **LICENCES**

**Les clubs non fédéraux** adresseront leurs demandes de licences au groupement sportif 69 (même adresse que le comité du Rhône) accompagnées du règlement (42,5 € X nbre de licenciés), du formulaire individuel de demande de licence et pour les créations, des certificats médicaux, d'une photo d'identité et d'une copie de pièce d'identité.

Chaque licencié d'un club non fédéral sera donc licencié sous le groupement sportif 69. Ceci évitera au club de payer une adhésion à la FFVB.

**Les clubs fédéraux** adresseront leurs demandes de licences auprès de la LRAVB comme pour les autres licenciés en faisant attention de bien cocher la case « competlib ».

**Pour tous les clubs** : Veuillez veiller à ce que vos joueur(se)s soient tous licenciés. N'oubliez pas qu'en cas d'accident d'un joueur non licencié votre responsabilité pourrait être engagée (que ce soit lui qui se blesse ou qu'il blesse un autre joueur).

**Attention** : Seules les licences joueur « compet'lib » ou « option VB », sont autorisées à prendre part au championnat loisir.

## **REGLEMENT :**

Vous pourrez trouver tous les points de règlement dans le BDI, prochainement téléchargeable sur le site du comité du Rhône de volley dans la rubrique « Téléchargement/Règlement ».

Nous vous demandons également d'être particulièrement attentifs sur les points de règlement concernant :

- La mixité des équipes : Les équipes mixtes seront favorisées par rapport aux équipes masculines et partiront avec 3 pts d'avance dans chaque set, (ou 2 pts dans le 5<sup>ème</sup> set).

- Les reports de match : Si au terme de la phase de championnat un match reporté n'a pas été joué, l'équipe demandeuse du report sera automatiquement déclarée perdante de la rencontre.

- Transmission des résultats : Les feuilles de matches doivent être adressées le plus rapidement possible au comité du Rhône de volley-Ball par l'équipe recevante.

- Saisie des résultats : Les responsables d'équipes ont la possibilité (sans que se soit obligatoire) de saisir directement leur résultat sur Internet, un code vous sera transmis pour le faire. Seule l'équipe recevante peut saisir le résultat.

Vous devrez malgré tout envoyer vos feuilles pour validation définitive.

Pour les responsables d'équipes qui saisiront leurs résultats en ligne, il leur sera proposé, une fois le score saisi, de télécharger directement la feuille de match sur le site FFVB. Ils n'auront donc pas à l'envoyer.

**Ne pas oublier que les rencontres de Volley-ball loisir doivent toujours se dérouler dans un cadre amical et de Fair-play.**

**BONNE SAISON VOLLEY-BALL LOISIR**